



Compte rendu de la réunion du 22 avril sur le PNU

Participants :

- mairie : S Joissains, E Chevalier , J Boudon , M Féraud , S Melling, D Hermann, E Trivelly, H Nadjarian, T Delangle et une collaboratrice du service communication
- CIQ Cuques Saint Jérôme (A Brient , N Renucci) , CIQ Cézanne Torse (M Braunstein, M Kapferer), CIQ Pont de Béraud (T Renard, E Pratlong)

Suite à la diffusion du rapport sur le PNU élaboré en septembre dernier, les 3 CIQ concernés avaient demandé la tenue d'une réunion de travail présidée par le maire. Celle-ci a eu lieu le 22 avril.

I-Présentation par les services de la ville des travaux entrepris ou prévus dans le PNU.

Certains de ces travaux répondent à des demandes des CIQ :

- s'agissant de la traversée du Baret, il a été indiqué que des **pas japonais seraient effectivement mis en place en 2025** au niveau du gué de ce ruisseau avec prise en compte des berges,
- mise en place d'un itinéraire cycliste - piétons dans le bois de la Cortésine prenant en compte de façon spécifique la faune,
- au niveau de la coulée verte, rappel de l'expérience menée pour disposer de nouvelles méthodes d'arrosage des arbres,
- rappel de l'étude en cours confiée à Ménélik relative au bassin versant de la Torse qui a démarré en octobre 2024, qui doit aboutir fin 2026 et qui devrait être riche d'enseignements pour la gestion de la Torse et de ses berges,
- rappel de l'importante opération en cours (coût de 1,5M€) au niveau de l'Oliveraie avec la mise en place d'un cheminement piétons-cyclistes le long de la Torse nécessitant un encorbellement au dessus du cours d'eau de près de 100 m

sur une longueur totale de 240m. Les travaux débuteront à l'automne avec d'abord un aménagement des berges et le redéploiement des réseaux enterrés (téléphone et adduction d'eau).

II-Présentation du diaporama élaboré par les CIQ (annexe 1)

Il a été indiqué que ce travail était bien évidemment fondé sur le dossier établi en septembre 2024 mais prenait aussi en compte les recherches complémentaires faites depuis par les trois CIQ.

L'explicitation de ce diaporama a permis un échange de vue constructif sur divers points.

A-Parc Jourdan

Le rappel par le CIQ Cuques Saint Jérôme que l'entrée du PNU était parasitée par la présence fréquente de voitures émanant du club des boulistes a conduit à **une prise de position forte du maire, à savoir l'interdiction d'utiliser désormais cette entrée comme parking.**

La nécessité d'une charte d'utilisation des parcs en particulier pour Jourdan en raison des 3 salons qui ont lieu chaque année au printemps a été rappelée et ce d'autant que la date du 22 avril correspondait au démarrage des travaux pour le premier salon avec établissement d'un état des lieux par la mairie et la société organisatrice de l'évènement. Le CIQ Cuques Saint Jérôme a regretté que cette opération ait abouti à empêcher l'accès à 2 des 3 composteurs qui venaient d'être installés dans le parc Jourdan ce qui a conduit au mécontentement vivement exprimé des Aixois qui s'étaient engagés dans cette opération de compostage. M Féraud a indiqué qu'il était au courant de ces problèmes qui devraient être réglés rapidement.

Les CIQ ont également indiqué leur souhait de voir l'application Endonora disponible sur smartphone, fondée sur le parcours sportif dans le PNU et validée par la mairie étendue aux spécificités du PNU (biodiversité, faune, flore, sources d'eau tièdes, lieux remarquables ...). **Le maire a acquiescé à cette proposition qu'il faudra mettre en œuvre avec l'entreprise aixoise qui a créé cette application.**

Pour ce qui concerne la signalisation, les services de la ville ont indiqué que le budget 2025 leur permettra, contrairement aux précédents, d'améliorer significativement la signalisation dans le PNU.

B-Parc de Cuques

Une amélioration de la liaison entre le parc de Cuques et l'avenue des Infirmes passe par un traitement adapté du cheminement étroit existant entre l'avenue de la Cible et l'Intermarché. **Les services de la ville ont indiqué que les contacts établis avec la résidence de la Treille ont montré que celle-ci serait favorable à la cession du foncier nécessaire pour élargir cette voie.** A défaut , une alternative consisterait à faire passer le PNU par le rond point Saint Jérôme/Cible/Infirmes....)

C-Traversée du cours Gambetta et de l'avenue des Ecoles Militaires.

Les documents produits dans le diaporama montrent que des solutions peu coûteuses ont été mises en place dans la région pour traiter cette question.

Le maire a trouvé ces solutions peu esthétiques mais il a été convenu que des améliorations au niveau de la traversée de ces deux axes devaient être mises en œuvre.

D-Promenade de la Torse

Au-delà de la confirmation de la suppression des clôtures de chantier situées le long de la Torse qui a été réaffirmée par le premier adjoint et qui sera faite dans les meilleurs délais, la discussion a porté notamment sur les poubelles de la promenade qui sont peu esthétiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes sur les animaux qui absorbent du plastique. Il est souhaité que des poubelles plus solides et plus belles à l'image de celles de la promenade C Bernard (Val de l'Arc) soient mises en place.

E-Coulée verte

La prairie qui a été utilisée durant ces derniers mois comme parking de substitution durant les travaux de réaménagement du parking Carcassonne et qui sert de parking de délestage durant la foire aux manèges est dans un état déplorable et doit maintenant être renaturée et dès lors être interdite définitivement au parking y compris durant la foire aux manèges. **Il y a accord de la mairie sur ce point. Il reste à préciser les modalités de fermeture de cette prairie** en rappelant que la mise en place d'une borne automatique n'est pas de nature à éviter une utilisation indue de cet espace comme on a pu le constater les années passées lorsque les gens de voyage se sont installés sur cet espace. Il y a aussi lieu de voir comment la partie sud-est de cet espace qui donne

régulièrement lieu à une mare stagnante peut être assainie tout en respectant la biodiversité du lieu.

Le maire a aussi évoqué la possibilité d'utiliser désormais cet espace comme parc canin à l'instar de ceux qui viennent d'être installés en centre ville.

La nécessité d'une passerelle piétons-cyclistes sur le Baret est maintenant bien identifiée. Ce projet porté par les CIQ vise à réaliser une liaison simple et directe entre la traverse de la Cortésine et la promenade du Roc Fleuri sans déclivité et permettant de réaliser une liaison directe entre la ville et Bibémus. Il reste à vérifier si cette passerelle située largement au dessus du niveau du Baret (de plusieurs mètres) est de nature à répondre aux contraintes de la loi sur l'eau et en particulier à la nécessité de prendre en compte des crues centennales. L'étude sur le bassin versant de la Torse confiée à Ménelik et évoquée plus haut devrait permettre de répondre rapidement à cette question. Une telle passerelle devrait nécessiter en tout état de cause un budget bien inférieur à celui envisagé jusqu'à présent pour la passerelle étudiée par la ville et traversant en diagonale le Baret et qui ferait double emploi avec les pas japonais mentionnés plus haut.

La question du sas anti-scooter situé sur le chemin de la Gnasse a aussi été évoquée. L'état de cet équipement très utile pose problème : une maintenance des pièces usagées (notamment des garnitures en caoutchou) doit être programmée. Au-delà se pose la question de l'accessibilité de ce cheminement aux vélos cargos .

D Roc Fleuri

S'agissant de la promenade du Roc Fleuri qui représente un espace de biodiversité particulièrement important, les CIQ privilégient un traitement a minima de cet espace remarquable à tous égards.

Le seul point à traiter est l'enlèvement des déblais du Nid et de l'Ecrin qui datent de 2019. Le premier adjoint a précisé à ce sujet qu'à la demande des services de la ville cette tâche n'incombait pas aux promoteurs et qu'il allait faire instruire ce dossier en interne.

E-Lavoir de Saint Thomas de Villeneuve

Un échange nourri a eu lieu à ce sujet, Mr Boudon rappelant qu'une étude faite en 2000 avait chiffré la mise en sécurité de ce lieu à hauteur de 2M€.

Le CIQ Pont de Béraud a précisé que le projet défendu était tout autre. Il visait d'abord à mettre en valeur l'espace situé au bas de l'escalier pour en faire un

espace ouvert et sécurisé permettant une circulation régulière nord-sud le long de la Torse en pratiquant une ouverture dans le mur nord. C'est le meilleur moyen d'éviter l'usage indu, actuellement constaté, de ces lieux, situés au bout d'une longue impasse. Ce serait également une possibilité de faire pénétrer plus facilement les services d'entretien ou de sécurité dans ce lieu patrimonial du XVIIIème siècle. S'agissant de la partie haute, la proposition vise à fermer l'accès à l'escalier tout en laissant visible son architecture par la mise en place d'une grille placée devant l'escalier. Ce dispositif a minima n'empêcherait aucunement ultérieurement de procéder à une rénovation totale de l'ouvrage en cas de retour à une meilleure fortune budgétaire.

Il a aussi été proposé que les CIQ demandent à des étudiants en architecture de faire des propositions à ce sujet.

Les CIQ ont enfin rappelé leur demande de la mise en place d'une ligne budgétaire spécifique pour le PNU qui témoignerait de l'intérêt que porte la municipalité à ce dossier. Ils ont aussi indiqué que la mise en place d'une zone 20 dans l'ensemble des traverses situées à proximité du PNU correspondrait à la même volonté ainsi que la tenue d'une réunion annuelle ou semestrielle sur ce dossier.

L'équipe en charge du dossier PNU dans les trois CIQ